



## COMMISSION EXECUTIVE des 10 et 11 avril 2008

### Relevé de décisions

La commission exécutive **se félicite** de la forte mobilisation de plus de 10 000 agents du MEEDDAT, dont 1 800 ingénieurs des TPE, le 6 mars 2008, pour la sauvegarde du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires et des services déconcentrés du MEEDDAT. Cette mobilisation massive a permis d'éviter la suppression d'un ministère technique organisé autour de services déconcentrés régionaux et départementaux.

Elle **se félicite** de l'affichage de l'aménagement du territoire comme partie intégrante du MEEDDAT.

En revanche, elle **s'inquiète** fortement de l'absence d'un projet ambitieux pour le MEEDDAT, seule réplique au projet dévastateur de la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui pourrait bien être fatal au service public.

Cette destruction voulue et organisée est à nouveau la preuve que le Grenelle de l'environnement n'aura été qu'une vaste opération de communication sans lendemain.

Dans ce contexte, la commission exécutive constitue une première cellule de crise pour définir sans attendre sa vision d'un projet ambitieux.

#### Réforme de l'Etat

##### *Sur la révision générale des politiques publiques*

La commission exécutive **dénonce** à nouveau le caractère discrétionnaire avec lequel les travaux de la RGPP sont menés, la désinformation des élus, des citoyens, des associations, des entreprises, des professionnels et des usagers, et la mise à l'écart des ministres eux-mêmes qui n'ont aucun pouvoir d'influence sur les orientations prises pour leur ministère.

Elle **dénonce** que le pilotage de la mission interministérielle de suivi de la RGPP soit confié au ministre du budget, affirmant ainsi la vision purement comptable de cette démarche.

Elle **fustige** les décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 qui annoncent des réductions massives de moyens, de missions et de services lors de la préparation du budget de l'Etat, désormais tri annuel, pour 2009/2011.

Elle **fustige** la finalité mensongère de la démarche qui consiste à faire croire aux citoyens que la suppression des agents publics et donc du service public, allègera leur impôt et par voie de conséquence augmentera leur pouvoir d'achat. L'Etat ment car le service public, aujourd'hui réparti sur l'ensemble des territoires, qui offre un service intégré et de qualité par grands domaines d'action de l'Etat, serait alors éclaté entre différents opérateurs privés entraînant de fait un coût de la prestation de service plus élevé pour l'utilisateur devenu client captif.

Elle **dénonce** la tentation de ramener l'Etat sur ses seules missions régaliennes et l'abandon en conséquence de ses postures de solidarité et de garant.

La commission exécutive **prend acte** de la circulaire du Premier ministre du 19 mars 2008, confirmée par le conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 qui confirme l'organisation du service public de l'Etat sur les territoires autour de 8 services déconcentrés au niveau régional, avec le maintien de la compétence logement au sein des Directions Régionales du MEEDDAT.

Elle **dénonce** la démarche dévoyée de mutualisation des activités supports des administrations aux niveaux national, régional et départemental, qui ne vise qu'à supprimer des effectifs allant à l'encontre de « l'amélioration » du service à l'agent.

Mais elle **reste vigilante** sur l'organisation départementale des services déconcentrés et **plus que réservée** sur la gestion régionale des moyens humains et financiers.

Elle **dénonce** l'externalisation de missions de service public au secteur privé et la création de nouvelles agences dites « de service public » qui créeraient leurs propres ressources par une tarification du service à l'utilisateur.

Elle **exige** l'arrêt de ce rouleau compresseur supprimant des services et mission entiers au plus proche des usagers et **fustige** la disparition des ETP correspondants qui conduit à la fin de l'Etat solidaire, régulateur, partenaire, prestataire en charge de l'équilibre des territoires et de l'égalité entre tous les citoyens.

Elle **dénonce** les orientations prises qui conduiraient à creuser l'écart social entre ceux qui auront les moyens financiers pour accéder au service public payant et ceux sans emploi, sans Internet et sans moyens de transports.

### **Sur l'impact de la révision générale des politiques publiques pour le MEEDDAT**

Elle **dénonce** l'abandon de toutes les missions d'ingénierie d'aménagement durable des territoires partagées avec les collectivités locales au prétexte de recentrage sur des missions dans les domaines exclusifs de la stratégie du développement durable, toujours inconnue en l'absence de projet ministériel, et de la régulation économique des investissements.

Elle **dénonce** l'abandon de l'ingénierie dite concurrentielle, qui représente une infime partie (2%) de l'ingénierie française alors qu'elle permet le portage et la mise en œuvre des politiques publiques au plus proche des territoires et s'inscrit dans un esprit de solidarité et de partenariat de l'Etat avec les collectivités locales.

Elle **rappelle** que l'Etat a créé cette ingénierie de qualité pour son compte propre et a mis cette capacité d'analyse et d'expertise à la disposition des collectivités pour la réalisation de leurs projets.

Elle **exige**, en particulier, que les missions d'ingénierie concernant les bâtiments publics réalisées pour les ministères constructeurs et pour les établissements publics sous tutelle de ces ministères ainsi que pour les collectivités locales soient maintenues à l'Etat car elles sont garantes de la qualité des constructions et de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles relevant du développement durable et du renouvellement urbain.

Elle **dénonce** la réduction des activités routières du réseau scientifique et technique qui ont permis l'excellence du réseau routier national et départemental, qui ont permis la recherche et le développement de nouvelles techniques routières inscrites depuis toujours dans un objectif d'amélioration de la qualité, de la durabilité, de l'économie donc de développement durable et qui participent à la compétitivité internationale des entreprises françaises.

Elle **prend acte** de la mise en place du rôle de pilotage et de coordination en situation de crise routière confié aux DIR implantés sur le chef lieu des zones de défense et **dénonce** toute intention de réduction du nombre de directions qui enlèverait la cohérence d'itinéraire actuel et auraient des conséquences dramatiques, en particulier financières et personnelles, pour la qualité du service public routier et pour les agents.

Elle **réclame** que cette nouvelle attribution confiée à la DIR chef lieu de zone soit débattue avec les agents et consignée dans un document général soumis au vote du CTPM d'automne avant la période de viabilité hivernale 2008-2009.

Elle **refuse** dans la réorganisation des voies navigables de France toute intégration forcée dans l'établissement public VNF des agents du MEEDDAT, intervenant sur le domaine public fluvial, elle **revendique** que les voies navigables s'inscrivent dans la multi modalité des moyens de transports.

Elle **fustige**, lors de la création des DDEA, toute tentative de transformation de ces structures en directions de préfecture qui enlèverait toute neutralité et indépendance à l'analyse technique des dossiers et toute motivation aux agents qui auraient à subir un mode de management suranné.

Elle **exige** dans le cadre des fusions DDE-DDAF des instructions précises, complémentaires à celles de la circulaire du 11 mars 2008, sur l'organisation des services à recomposer, alliant la structuration par grands champs d'intervention des deux ministères, le maintien de services territoriaux et la préservation des métiers techniques à tous les niveaux de responsabilité.

Elle **exige en particulier** que l'aspect social et humain de ces transformations soit pleinement intégré.

Elle **s'inquiète** fortement de l'impact que pourrait avoir la RGPP sur les moyens et le service public rendu par les collectivités.

### **Sur l'avenir du RST**

Elle **se félicite** de la reconnaissance de l'excellence technique et scientifique du RST et de son renfort dans les domaines prioritaires de l'Etat pour permettre l'innovation et l'expertise technique nécessaires à l'intégration du développement durable dans les politiques publiques.

Elle **réclame** que l'ensemble des structures formant le réseau scientifique et technique fasse l'objet d'un pilotage fort et unique avec l'ingénierie au sein du secrétariat général.

Elle **exige** la mise en œuvre immédiate de la note d'orientation stratégique du 2 février 2007 en concertation avec les personnels pour enfin mettre en œuvre l'ouverture aux collectivités territoriales et en la réorientant vers les champs ouverts par le Grenelle.

Elle **rappelle** que la force du RST réside également dans son maillage territorial et **réclame** que la polarisation des CETE permette un accès de l'ensemble des compétences et des prestations aux services d'Etat et aux collectivités locales à tous les niveaux du territoire.

Elle **réclame** dans le cadre de l'ouverture de la gouvernance du RST aux collectivités locales, comme bien commun à la sphère publique, la transformation juridique des CETE, des STC et des SCN permettant de donner toute la place aux collectivités sur les orientations à prendre pour le RST et l'apport de moyens financiers.

Elle **réclame** la transformation en un organisme ad hoc permettant un véritable partenariat entre les collectivités et l'Etat permettant la mise en œuvre de moyens en commun et l'accès à des prestations hors du champ de la concurrence.

Elle **réclame** la tenue d'un prochain CSST avant l'été 2008, ouvert largement aux collectivités locales, traitant de la stratégie du RST cohérente avec celle à venir du MEEDDAT et prenant en compte les besoins croissants des collectivités locales.

Elle **dénonce** l'amorphie de certains comités de domaines qui refusent de se réunir au prétexte d'un nombre insuffisant de dossiers bloquant ainsi les avis nécessaires pour l'examen des dossiers de spécialistes ou d'experts lors des CAP promotions de fin 2008.

Elle **revendique** la parution d'une circulaire spécifique avant l'été 2008 traitant du nouveau dispositif de séniorat favorisant l'attractivité, la fidélisation et la valorisation des carrières dans le réseau scientifique et technique.

Elle **revendique également** dans le même calendrier la parution d'une circulaire rénovée sur les comités de domaines construisant un référentiel commun à la qualification de spécialiste et d'expert, rappelant leur fonctionnement et leur coordination avec les chefs de service du RST dans le cadre de l'évaluation et de la valorisation des parcours professionnels des agents.

### ***Sur l'ingénierie de l'Etat***

Elle **dénonce** dans le contexte des travaux de la RGPP que l'ingénierie de l'Etat soit uniquement examinée sous l'angle du champ concurrentiel, dans le seul objectif de supprimer un nombre considérable d'emplois et de postes au MEEDDAT ; elle **rappelle** que l'ingénierie, dans son acception la plus large, exercée au sein des services de l'Etat, lui permet le portage concret des politiques publiques d'intérêt national et local pour l'aménagement durable des territoires et d'être garant des grands équilibres.

Elle **rappelle aussi** que cette ingénierie présente un caractère d'intérêt partagé avec les collectivités eu égard à la nécessaire imbrication des compétences dans la mise en œuvre des grandes politiques publiques.

Elle **exige** en conséquence que toutes les pistes du développement d'une ingénierie au service de la sphère publique (Etat et collectivités locales), hors champ de la concurrence, soient explorées pour observer, analyser, rechercher, tester, expérimenter, concevoir, réaliser, évaluer et porter l'ensemble des actions à définir pour les politiques publiques entrant dans les champ d'activités du MEEDDAT et aussi en interministériel.

Elle **rappelle** aux méconnaisseurs des activités et des champs d'intervention du MEEDDAT que la compétitivité des entreprises françaises et de leur ingénierie agissant, notamment dans les champs d'activités de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, passe inéluctablement par le soutien de l'ingénierie de l'Etat.

Elle **exige** du ministre un document stratégique ambitieux pour l'ingénierie de l'Etat prenant en compte l'ensemble des domaines d'activité du ministère dans son nouveau périmètre tant en phase étude qu'en phase opérationnelle et ainsi que ceux des autres ministères.

Elle **revendique** que le pilotage du dossier de l'ingénierie publique ne soit pas laissé au sein de la direction générale sectorielle « aménagement, logement, nature » et soit confié au secrétariat général.

Elle se **félicite** de la mise en place par le secrétaire général d'un groupe de travail sur l'Ingénierie de l'Etat et **exige** d'y être associée.

Elle **demande** que soit organisée une conférence stratégique de l'ingénierie placée sous l'autorité du ministre et regroupant des représentants des collectivités ainsi que l'ensemble des directions générales thématiques afin de créer une véritable cohérence et synergie pour cette ingénierie publique d'observation, d'analyse, de conseil, d'expertise et de mise en œuvre dont l'Etat et les collectivités ont besoin pour les politiques publiques.

## ***Sur la gestion prévisionnelle, des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières***

### **Sur la loi mobilité :**

Elle **condamne** à nouveau le projet de loi sur le développement de la mobilité dont l'objectif masqué est de licencier les agents de la fonction publique pour réduire la masse salariale inscrite aux budgets de l'Etat et des collectivités territoriales.

Elle **rappelle** que les outils permettant la mobilité inter-fonctions publiques et interministérielle existent déjà dans le statut général de la fonction publique d'Etat de 1984 ; il s'agit du détachement et de la position hors cadre. Les ingénieurs des TPE l'ont démontré.

Elle **exige** le retrait immédiat de ce projet de loi de l'examen du Sénat et de l'Assemblée Nationale car nombre de parlementaires n'ont pas été informés que c'est un véritable plan social qu'ils vont voter.

### **Sur les missions et les carrières des ingénieurs de l'Etat:**

Elle **dénonce** les fusions engagées pour les grands corps techniques de l'Etat (IPC et IGRF, Mines et Télécommunications) qui masquent le projet de suppression des corps.

Elle **dénonce** la mise en place abrupte de la mission Folz /Canépa sur les missions et carrières des ingénieurs de l'Etat. Elle **exige** toutefois d'être entendue.

Elle **met en place** une seconde cellule de crise sur le statut des ingénieurs de l'Etat.

Elle **rappelle**, en préambule à toute fusion des corps d'ingénieurs du MEEDDAT, ses revendications, en particulier :

- la transformation de l'emploi fonctionnel du troisième niveau de fonction (ICTPE) en un troisième grade permettant la reconnaissance des responsabilités assurées par les ingénieurs des TPE et une réelle fluidité entre les fonctions publiques ;
- l'alignement des coefficients de grade de l'ISS sur ceux du corps des ingénieurs des ponts et chaussées au deuxième et au troisième niveaux de grade ;
- le rattrapage de l'année de retard de l'ISS que tous les autres corps ont déjà eu ;
- l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires entre les différents corps qui seraient fusionnés.

### **Sur le dispositif des « cadres en mobilité accompagnée » :**

Elle **s'insurge** contre l'existence d'un tel document et **exige** son retrait immédiat et officiel.

### **Sur les chargés de mission du corps :**

Elle **s'insurge** dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale des vellétés de suppression des chargés de missions du corps là encore en catimini.

Elle **exige** le maintien dans la gestion du corps des TPE, des chargés de mission au sein du service en charge de la gestion des personnels et **revendique** que les chargés de mission conservent cette parfaite connaissance du corps et des besoins des employeurs pour assurer aux ingénieurs des TPE un rôle de conseil, d'orientation et de valorisation des parcours professionnels.

Elle **rappelle** que ces chargés de mission doivent être au moins 4 (1 pour les IDTPE et les ICTPE, 3 pour les ITPE) et **réclame** le renforcement du bureau gestionnaire du corps afin d'assurer la préparation des CAP et les actes de gestion quotidiens.

### **Sur la formation :**

Elle **réclame**, dans le cadre de l'évolution du périmètre du MEEDDAT, la mise en place rapide d'un plan de formation adapté aux nouvelles missions et aux nouveaux métiers.

## Statut du corps des ITPE

### *Sur la mise en œuvre du statut 2005 :*

La commission exécutive **s'insurge** du retard pris dans la publication de l'arrêté rendant interministérielle la NBI liée aux emplois éligibles à ICTPE 2G et 1G, et **rappelle** le caractère urgent de cette publication.

Elle **interprète** ce retard comme du mépris à l'égard du corps des ingénieurs des TPE.

Elle **exige** l'intervention du ministre d'Etat, auprès du ministère du budget, des comptes publics, et de la fonction publique pour les dernières signatures et une publication de l'arrêté sans délai.

### *Sur le statut à trois niveaux de grade :*

Elle **rappelle** sa revendication sur l'élaboration d'un statut à trois niveaux de grades, permettant la reconnaissance des niveaux de responsabilité assurés par les ingénieurs des TPE favorisant la mobilité inter-fonctions publiques, ce statut devant conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour répondre aux besoins du service public.

Elle **exige** dans ce cadre l'atteinte du hors-échelle B pour le 3<sup>ème</sup> niveau de grade, obtenu par d'autres corps de catégorie A/A+ de la fonction publique d'Etat, afin de permettre l'accès normal des ITPE aux responsabilités de la haute fonction publique, dans les mêmes conditions que les autres corps positionnés sur ces mêmes emplois.

Elle **exige** la reprise immédiate de la concertation sur ce dossier comme préalable à toute éventualité de fusion des corps d'ingénieurs du MEEDDAT.

## Gestion du corps

Elle **exige** la reprise immédiate de la concertation afin d'encadrer la charte de gestion par un document d'orientation plus général sur la gestion, le positionnement et les évolutions prévisibles des métiers des ITPE au sein du MEEDDAT, à l'interministériel, à l'international et en inter-fonctions publiques.

Elle **dénonce** l'immobilisme de la DGPA sur ce sujet, qui, engagé en 2006, anticipait déjà sur l'évolution des métiers des ingénieurs dans le champ du développement durable et dont l'avancement devient d'autant plus urgent aujourd'hui qu'une mission a été créée auprès du Premier ministre sur les métiers et les carrières des ingénieurs de l'Etat.

Elle **réclame** qu'un chargé de mission spécifique soit nommé pour travailler sur ce sujet, pour les ingénieurs du MEEDDAT.

Elle **exige** l'augmentation du taux promus sur promouvables à 12 % dès 2009.

### *Sur la charte de gestion rénovée*

La commission exécutive **se félicite** de certaines évolutions apportées au projet de charte de gestion du corps des ITPE, et déjà mises en œuvre en CAP.

Elle **dénonce** certaines règles de gestion refusées au corps des ITPE et accordées dans la note d'orientation du corps des attachés de l'année 2008.

Elle **réclame** au titre de l'égalité de traitement des agents, l'application de ces règles aux ITPE issus de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, en particulier l'accès à deux listes de mobilité pour choisir leur poste et la concrétisation de leur promotion dans leur département d'origine.

Elle **réclame** que les promotions aux deuxième et troisième niveaux de grade prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier.

Elle **réclame**, sous réserve de ces adaptations, la validation de cette nouvelle charte de gestion lors de la CAP du 27 mai 2008.

### *Sur les CAP nationales et les mobilités à venir*

Elle **exige** le maintien du caractère national et non déconcentré de la gestion des ITPE, indispensable pour la construction des parcours professionnels tant pour les agents que pour le MEEDDAT et garantir le respect des principes d'égalité de droits et de traitement.

Elle **revendique fermement** la pérennisation des 3 cycles annuels de mutation indispensables pour la gestion et la fluidité des mobilités dans le corps des ITPE.

Elle **refuse** qu'il soit imposé aux agents qui devraient changer de lieu d'affectation, de service, voire de fonction, les règles dogmatiques appliquées dans les conditions habituelles de mutation, notamment la question de l'ancienneté sur le poste.

Elle **réclame** l'instauration d'une indemnité de mobilité pour toutes les réorganisations à venir au MEEDDAT qui prenne en compte les contraintes de temps et de distance pour les agents concernés.

Elle **exige** dans le cadre des réorganisations du MEEDDAT, la publication, après concertation, d'une circulaire précisant les modalités d'organisation et les règles concernant la mobilité des agents de l'ex-MTETM, de l'ex-MEDD et de l'ex- Industrie, y compris en centrale.

## **ENTPE**

Elle **se félicite** de la démarche impulsée par le président du conseil d'administration pour faire aboutir le projet stratégique de l'école pour la fin 2008 et de l'attribution d'un poste d'encadrement supérieur pour diriger l'équipe projet dédiée à la mise en œuvre du changement statutaire.

Elle **réclame** dès à présent que la direction de l'ENTPE constitue l'équipe projet.

Elle **prend acte** de la publication de l'arrêté ministériel fixant, en 2008, le niveau de recrutement pour le concours externe à 120 et **rappelle** qu'il est à un niveau encore insuffisant pour pallier les importants départs en retraite des années à venir et répondre aux besoins de la sphère publique tant à l'Etat que pour les collectivités locales lesquelles ont fortement exprimé le souhait, lors des conseils d'administration, de recruter des ingénieurs de l'ENTPE dès leur sortie d'école.

Elle **demande** que le Conseil des études examine les évolutions nécessaires du contenu de la formation initiale afin de l'adapter au nouveau périmètre du MEEDDAT et de répondre aux attentes sociétales en matière de développement durable.

Elle **regrette** le peu d'énergie et de conviction de la direction des études dans la gestion de ce dossier et dans celui de la scolarité des étudiants qui n'ont toujours pas leurs notes alors que les 2A et 3A sont en stage ou en réalisation de TFE, situation rendant difficiles les rattrapages ou la présentation au jury de soutenance du TFE.

Elle **réclame** l'aboutissement dans les meilleurs délais du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT pour sa mise en œuvre en 2008.

## **Rémunérations**

Elle **fustige** le montant dérisoire affecté aux mesures catégorielles 2008 conduisant à une aumône mensuelle moyenne de 6,52 € par agent.

Elle **réclame** la mise en place en 2008 d'une véritable concertation sur l'ISS pour traiter de l'ensemble du dossier, en particulier :

- le rattrapage de l'année de retard et le versement de l'ISS en année courante ;
- la revalorisation du point d'ISS ;
- la suppression des coefficients de service après harmonisation sur le niveau le plus élevé ;
- la suppression de la modulation individuelle ;
- l'augmentation des coefficients de grade à 30 pour le premier niveau, 52 pour le second niveau, 62 pour ICTPE 2G et 75 pour ICTPE 1G.

## **Vie syndicale**

La commission exécutive demande aux secrétaires d'unités fonctionnelles de transmettre à la permanence les procès verbaux d'assemblées générales constituantes dans les meilleurs délais.

Elle mandate les cellules de crise pour construire les revendications, assurer la veille et réagir à toutes les initiatives qui iraient à l'encontre des intérêts des ITPE.